

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 NOVEMBRE 2005 A IVRY LE TEMPLE
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Monsieur LECLERC souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire et informe que *Monsieur LEVASSEUR* a été victime d'une rechute et a donc de nouveau été hospitalisé.

Monsieur le Président remercie *Monsieur LECLERC* ainsi que les élus de la commune d'Ivry le Temple pour leur accueil et émet le vœu que *Monsieur LEVASSEUR* se rétablisse rapidement.

Monsieur le Président rappelle que la politique de la Communauté de Communes des Sablons s'inscrit dans une vision de développement du territoire sur 20 à 50 ans.

Ainsi, la CCS a actuellement une vocation à investir ce qui se traduit par des ratios très nettement supérieurs à la moyenne nationale en matière d'investissement (152,80 € de dépenses d'équipement brut par habitant pour la CCS contre 99,09 € en moyenne nationale). Le niveau de la dette de la Communauté de Communes est par ailleurs très limité et permet d'envisager sereinement l'exercice budgétaire 2006 et de financer les investissements qui seront programmés.

S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, *Monsieur le Président* propose de répercuter la hausse du coût du service due à la révision des marchés de collecte et de traitement. Il rappelle à cet effet qu'il s'agit du seul impôt payé par les ménages à la CCS et qu'il couvre intégralement et uniquement le coût de ce service. La hausse serait de 3,35 €uros par habitant et porterait son taux à 12,95 %.

Monsieur LEBLANC présente les autorisations de programme relatives au patrimoine ainsi que la répartition prévisionnelle des crédits de paiement. Au total, en 2006, 11 édifices seront en cours de travaux.

Monsieur le Président présente les autres autorisations de programme prévues en 2006 : l'extension du musée de la nacre et de la tableterie, la salle multifonction de Lormaison, la plateforme multimodale à Méru, le carrefour giratoire à Saint Crépin Ibouvillers pour desservir les entreprises Selvex et Hempel, la salle associative de Fosseuse, la couverture d'un terrain de tennis à Andeville et l'aménagement paysager des abords des églises.

Monsieur le Président précise que d'ici fin 2008, 15 églises sur 21 devraient être terminées. Lorsque la rénovation de ces édifices sera terminée, la CCS disposera de marges de manœuvre pour investir dans de nouveaux domaines.

Monsieur TOSCANI demande au Président de l'informer sur la situation du gymnase de Bornel. *Monsieur LETELLIER* précise que les travaux commenceront en 2006 et que la participation de la CCS sera de 200 000 €uros. Cette participation sera versée en 2007. Le Conseil Général demandait une participation de 370 000 €uros qui a été revue à la baisse suite à l'intervention de *Madame LEGRAND*.

A la question de *Monsieur LEBLANC*, *Monsieur le Président* signale que la CCS n'a plus à réaliser de carrefour giratoire dans la zone des Marquises. Ce dossier est actuellement en suspens.

S'agissant du budget annexe « Transport », *Monsieur le Président* propose de porter le taux du versement transport à 0,27 %.

L'URSSAF de l'Oise avait transmis une estimation erronée des bases ce qui avait conduit à voter un taux de 0,12 % en 2005. De ce fait, la CCS ne va percevoir en 2005 que la moitié du versement transport qu'elle avait budgété.

Monsieur le Président précise que le versement transport ne finance que la moitié du coût du service, l'autre moitié étant supportée par le budget général de la CCS.

Monsieur TANKERE rappelle que le taux maximum du versement transport est de 0,55 % et que ce taux est appliqué à Beauvais et sera appliqué à Compiègne.

Concernant le budget annexe « Portage de repas », la commission sociale propose d'augmenter le prix des repas en le passant de 6,20 € à 6,50 €.

La commission envisage également de ramener de 60 à 65 ans la gratuité dans Sablons Bus. Cette disposition ne procurerait que 600 €uros de ressources supplémentaires à la CCS. Il semble donc inopportun de modifier l'âge de la gratuité.

En matière sportive, les résultats de la piscine Aquoise sont conformes aux prévisions et le dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un terrain de tennis couvert à Andeville a été déposé au Conseil Général de l'Oise.

Monsieur LEBLANC souhaite savoir si le dossier de la scolarisation des enfants d'Andeville au collège de Sainte Geneviève a évolué.

Monsieur MOREL précise qu'une réunion aura lieu en fin d'année à ce sujet.

Monsieur le Président rappelle qu'en 1998, la CCS avait signé avec le Conseil Général de l'Oise une convention qui prévoyait une participation financière de 440 000 €uros de la CCS pour la réalisation des travaux de réhabilitation du collège Pierre Mendès France. La nouvelle estimation du Conseil Général pour ces travaux s'élève à 2 140 000 €uros. La très forte augmentation du programme de travaux pour un collège de même capacité (600 places) est inacceptable et ce d'autant plus que depuis 2000, le Conseil Général doit seul assumer financièrement de ces travaux.

Par ailleurs, *Monsieur le Président* informe les membres du Conseil Communautaire qu'il a demandé au Conseil Général de l'Oise de procéder à une contractualisation en matière de subventionnement.

S'agissant du tourisme, *Monsieur le Président* rappelle que la CCS verse une subvention au syndicat d'initiative des sablons en pays de nacre couvrant le montant du loyer de leur local. Il précise également qu'il serait bon de mener une réflexion en vue de la création d'un office du tourisme.

Madame DUCLAY signale que les bénévoles du syndicat ont besoin d'aide et qu'il serait nécessaire de développer l'offre d'hébergement sur le territoire des Sablons.

Monsieur le Président rappelle que le taux de taxe professionnelle demeurera inchangé.

Madame OMONT demande quelle solution a été retenue pour l'aménagement de l'accès au collège du Thelle. Monsieur le Président précise que la solution retenue est détaillée dans le rapport de la commission voirie et que ces travaux prévus dans l'enceinte du collège relèvent de la compétence du Conseil Général.

Madame DUCLAY souhaite connaître les dernières évolutions concernant le dossier d'extension du musée et plus précisément la démolition du mur. *Monsieur le Président* précise que l'architecte des bâtiments de France n'a toujours pas donné de réponse.

En conséquence, il propose d'engager la procédure d'appel d'offres en précisant que la CCS respectera l'esprit des propos tenus par Monsieur BORIUS, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Oise, lors de la réunion du 19 octobre dernier. Les travaux pourraient commencer en février 2006.

Monsieur LEBLANC rappelle que le lycée Condorcet qui a une capacité de 900 élèves, accueille actuellement 1 000 élèves. Il suggère donc qu'une convention soit passée pour pouvoir utiliser les locaux du collège Pierre Mendès France qui ne compte que 350 élèves pour une capacité de 600 élèves.

Monsieur Du PLESSIS d'ARGENTRE s'interroge sur la précipitation de la CCS à prendre la compétence assainissement alors que les études réalisées comportent des erreurs...

Monsieur le Président précise que la réflexion concernant cette prise de compétence est engagée depuis plus de 2 ans et qu'elle répond au besoin de certaines communes qui seules n'auraient jamais pu réaliser des travaux d'assainissement collectif.

Monsieur LECLERC rappelle que l'objectif de la CCS est de ne pas augmenter trop fortement le prix de l'eau et qu'en conséquence, il conviendra éventuellement de retarder la réalisation de certains travaux.

Madame LEGRAND précise que l'étude n'est pas erronée et que le rapport de la commission « assainissement » mentionne uniquement la demande d'un complément d'information concernant la participation au raccordement à l'égout.

Monsieur Du PLESSIS d'ARGENTRE souhaite que la Communauté de Communes consacre une part plus importante de son budget au fonctionnement et notamment aux services à la personne. Il propose ainsi que la CCS prenne la compétence en matière d'activités périscolaires.

Monsieur le Président rappelle que la CCS a d'abord vocation à réaliser des investissements dans les communes et que la compétence périscolaire est l'une des dernières compétences réelles des communes.

Madame CARON rappelle qu'en matière périscolaire, les communes peuvent avoir recours aux associations et qu'elles peuvent unir leurs moyens.